



Assigner agence immo suite à dégat des eaux

Par **yoann26**, le **06/12/2008** à **11:31**

Bonjour,

Nous sommes actuellement en location dans un appartement depuis deux mois qui a subi un dégat des eaux.

Nous avons loué cet appartement en sachant qu'il y avait eu un dégat des eaux (La fuite était sensé être réparée...)et que des travaux étaient à faire(Remplacement d'une paroi + peinture) : Pour l'agence cela ne devait durer que 15 jours.

Elle nous a donc accordé une remise sur le loyer de 100 euros jusqu'à la fin des travaux. Or à notre entrée dans l'appartement, nous nous sommes aperçu que la fuite n'était toujours pas réparée; Notre agence a mis un mois et demi pour la faire réparer. C'était une fuite au niveau du tuyaux d'évacuation de douche du 1er et deuxième étage. Cette fuite non réparée rapidement ont fait que l'appartement est devenu insalubre:Apparitions de champignons, humidité ambiante,moisissure de certains murs.

Malgré de multiples relances téléphoniques et divers mails la situation évolue très lentement: Un expert est passé après un mois suite à la réparation de la fuite pour observer la situation. Ils ont essayé de traiter l'humidité en installant des humidificateurs...Depuis on attend toujours (cela fait 3 semaines). Aucun travaux de remplacement de murs n'a été lancé.

Mon agence locative n'arrête pas d'inventer des prétextes pour expliquer le retard dans la mise en route des travaux.

Suite à deux problèmes de dégradation de mon véhicule dans le parking privée de la résidence dont l'agence est responsable de la sécurité, nous avons décidé de poser le préavis.

Nous voudrions assigner en justice l'agence immobilière pour récupérer la caution, réduire les trois mois de préavis et recevoir des dommages et intérêts. Avant de s'engager dans ces

démarches, Nous aurions voulu savoir si on aura gain de cause.
Pouvez vous ns renseigner sur les démarches à entreprendre au niveau judiciaire.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Yoann